

Règlement des différends

Les règles du GATT sur le règlement des différends ont été renforcées et leur fonctionnement a été rationalisé par la création d'un mécanisme intégré de règlement des différends. Le processus sera accéléré, un délai strict étant fixé pour l'aboutissement des procédures entamées. D'autres améliorations apportées aux règles diminueront la capacité de tout signataire de bloquer à lui seul l'adoption d'un rapport d'un groupe spécial ou d'un organe d'appel. Les pays signataires s'engagent également à s'abstenir d'appliquer unilatéralement des mesures de rétorsion.

Organisation multilatérale du commerce

L'Uruguay Round a permis de développer un accord distinct portant établissement de l'OMC, un organisme international qui sera chargé de superviser et de coordonner l'Accord général et tous les accords conclus dans le cadre du Round. L'OMC sera supervisée par une Conférence ministérielle se réunissant au moins tous les deux ans.

Un Conseil général sera établi pour superviser le fonctionnement de l'Accord général. Il comprendra un Organe de règlement des différends et un Mécanisme d'examen des politiques commerciales. L'OMC coordonnera également le fonctionnement du Conseil des marchandises, du Conseil des services et du Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.

L'accord incorpore le Mécanisme d'examen des politiques commerciales, c'est-à-dire le système multilatéral de surveillance en vigueur depuis l'Examen à mi-parcours de l'Uruguay Round tenu à Montréal en 1988. Ce mécanisme contribue à informer les parties des modifications apportées aux politiques commerciales des autres parties contractantes et il oblige ces dernières à expliquer ces modifications. Les politiques commerciales canadiennes ont fait l'objet d'un examen à deux reprises et le Canada a participé à l'examen des politiques de bon nombre de ses partenaires commerciaux.

L'accord présente également des propositions visant à accroître la contribution du GATT à l'amélioration de la cohérence des politiques économiques à l'échelle mondiale. Cela suppose la coopération avec des organisations internationales monétaires et financières, particulièrement la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.